

Vous avez
de 11 à 30 ans

Landes imaginactions

un coup de pouce à vos projets !



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Landes



**ALLOCATIONS
FAMILIALES**

**Caf
des Landes**



**Conseil
Général
des Landes**



**santé
famille
retraite
services**



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

2022 Une volonté commune des institutions réaffirmée

Landes imaginations, créée en 1999, est issu de la collaboration entre le SDJES, la Caf des Landes, la MSA Sud Aquitaine, le Conseil Départemental des Landes et le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine:

- De regrouper les dispositifs institutionnels jeunesse en « une seule porte d'entrée » pour simplifier les démarches des jeunes et de leurs accompagnateurs dans la réalisation de projets éducatifs,

- A compter de janvier 2022 , la CAF prend le relais du SDJES pour l'animation et le secrétariat du dispositif.

Pour toutes les questions quant à l'éligibilité d'un dossier et son suivi s'adresser au secrétariat du dispositif via l'adresse: landesimagination@caf.40.caf.fr

Landesimaginactions soutient



L'engagement, la prise d'initiatives et de responsabilité des jeunes

Les projets structurants au niveau territorial et/ou sociétal

Les projets favorisant l'ouverture sur les autres, la participation à la vie locale, la solidarité ou l'intérêt général

L'implication des jeunes dans le projet doit être clairement identifiable

Landes
imaginactions
un coup de pouce à vos projets !
Vous avez de 11 à 30 ans

Si le projet ne rentre pas dans les critères, ne pas hésiter à prendre contact avec un partenaire qui pourra peut-être vous orienter vers un dispositif plus adapté à la démarches

Landesimaginactions ne soutient pas



Les projets de formation scolaire

Les projets des établissements scolaires pour des voyages pédagogiques, des séjours linguistiques ou culturels

Les projets de formation professionnelle

Les projets de création d'entreprise

Les dépenses d'investissement

Les projets ayant pour but la compétition sportive

Les actions humanitaires d'urgence

Les manifestations récurrentes de type 4L Trophy, Europ'Raid, rallye des gazelles...

Les projets étudiant type organisation de galas de fin d'année ou soirées BDE



Les projets LANDES IMAGINATIONS portés par les jeunes intègrent :

- L'engagement, la prise d'initiative et de responsabilité des jeunes,
- Une ou des actions de prévention.
- Des actions d'autofinancement: L'aide financière « Landes Imaginactions » ne pourra pas couvrir la totalité du budget. En conséquence, les projets doivent envisager des actions d'autofinancement autres que la participation des jeunes/familles et les subventions.
- Un projet déjà soutenu pourra être retenu s'il prévoit un développement nouveau.

/ ! \ Sont exclus les projets scolaires, de formations, de création d'entreprise, ou ayant pour but la compétition sportive ou les actions humanitaires d'urgence ainsi que les demandes d'investissement.

Le rôle de l'accompagnateur

Chaque projet présenté doit **obligatoirement** avoir été accompagné par un animateur ou une personne adulte référente, professionnel ou bénévole. Sa présence est nécessaire à toutes les étapes du montage du projet et de sa réalisation, bilan inclus. Le secrétariat peut vérifier les compétences de ce référent et si besoin orienter vers un accompagnateur.

L'accompagnateur est le garant de la qualité éducative du projet.

Les enjeux pédagogiques :

- Apprendre la méthodologie de projet en développant les capacités des jeunes à porter et mener à bien un projet,
- Aider les jeunes à se révéler,
- Accompagner les jeunes vers l'autonomisation,
- Rendre le jeune acteur de son projet.

Landes Imaginations est un dispositif de pédagogie de contournement, complémentaire à l'école et à l'enseignement.

Modalités pratiques 2025

La réalisation du projet ne doit pas avoir débuté avant la décision d'attribution de l'aide.

Le projet doit se dérouler sur l'année civile de dépôt du dossier.

L'exigence d'un accompagnement dans l'élaboration du dossier et le suivi de réalisation du projet. L'accompagnant ne doit pas faire à la place du groupe !

Un projet par an et par bénéficiaire.

Un projet déjà soutenu en 2024 ne pourra pas être reconduit à l'identique en 2025 !

Tout projet Landesimaginactions doit s'accompagner d'une action dite de "prévention". Par exemple une sensibilisation à un enjeu de santé, de développement durable, de protection animale, de lien intergénérationnel, voire culturel. Chaque groupe est libre de proposer une action en lien avec sa sensibilité.

L'aide financière « Landesimaginactions » ne pourra pas couvrir la totalité du budget. En conséquence, les projets doivent envisager des actions d'autofinancement autres que la participation des jeunes/familles et les subventions.

Les séjours déclarés en accueil collectif de mineurs « vacances et activités accessoires » seront soumis à un plafond de 1 000 €.

La production d'un rapport d'activité à l'issue de la réalisation du projet.

Le remboursement de la subvention en cas d'abandon total ou partiel du projet, déduction faite, le cas échéant, des frais engagés et dûment justifiés.

Vous avez
de 11 à 30 ans
**Landes
imaginactions**
un coup de pouce à vos projets !



L'aide financière peut provenir d'un ou plusieurs partenaires, sur la base d'un dossier unique de demande.

Téléchargeable à l'adresse suivante : <https://>

Ou sur demande adressée au secrétariat du dispositif,

Accompagnement des projets : Un soutien au montage et à la réalisation du projet est apporté par des accompagnateurs, toutefois, le projet doit être mené par le ou les jeunes.

Contact :

landesimaginactions@caf40.caf.fr

Des exemples ...

⌘ **Actions d'autofinancement:**

- Vente pâtisserie/chocolat, muguet... lavage voitures, opération emballage cadeaux noel
- Cagnotte en ligne
- Organisation de tournoi (pétanque, belote, tennis...) ou de repas partagés ou loto/tombola, vide grenier...

○ **Actions de prévention le jour de l'évènement ou durant l'élaboration du projet:**

- Développement durable (ramassage déchets, sensibilisations aux enjeux environnementaux, ambassadeurs, éco citoyenneté...)
- Santé (alcool/drogue, tabac, audition, alimentation, sécurité, violences, premiers secours, handicap ...)
- Reversement de bénéfices à des associations
- Liens intergénérationnels
- Harcèlement/cyberharcèlement...

Présentation du projet en commission

Dans la continuité d'un objectif pédagogique (entraînement à un exercice oral, prise de confiance, valorisation de leur investissement...), les jeunes sont invités à présenter leur projet devant les membres de la commission (un représentant de chaque institution)





	1ère commission	2ème commission	3ème commission	4ème commission
Dépôt des dossiers	10 janvier 2025	5 mars 2025	3 mai 2025	12 septembre 2025
Précommission	16 janvier 2025	18 mars 2025	13 mai 2025	23 septembre 2025
Commission	5 février 2025	9 avril 2025	4 juin 2025 11 juin 2025	8 octobre 2025

Suite à votre passage devant la commission, et après concertation des cinq institutions, vous recevrez une notification globale accompagnée d'un modèle de bilan à retourner sous 6 mois maximum.



Critères spécifiques

	Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports	Mutualité Sociale Agricole Sud Aquitaine	Conseil départemental des Landes	Caisse d'Allocations Familiales	Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
Public concerné	Tout public	Projet avec au moins 1 jeune ressortissant MSA ou vivant dans une commune rurale de moins de 15 000 habitants	Tout public	Projet comptant des jeunes ressortissant de la Caf des Landes	Jeunes de 15 à 30 ans constitués sous forme de structures associatives
Type de projet	Projets collectifs hors séjours non éligibles aux autres dispositifs DSJES (colos apprenantes...)	Projets collectifs émanant du milieu rural ou ayant un impact sur le milieu rural	Projets individuels ou collectifs	Projets individuels ou collectifs	Projets associatifs
Aide financière	Versement à l'organisme accompagnateur ou à l'organisme du représentant du groupe	Versement à l'organisme accompagnateur ou à l'organisme du représentant du groupe	Versement à l'organisme accompagnateur ou à l'organisme du représentant du groupe	Versement à l'organisme accompagnateur ou à l'organisme du représentant du groupe	Aide plafonnée à 3000 € et ne pouvant excéder 50% du montant total du projet. Versement à l'association
Instance de décision après examen du dossier par le groupe technique Landes Imaginations	L'Inspecteur Jeunesse et Sports	La Direction de la MSA Sud Aquitaine par délégation du Conseil d'Administration	La Commission Permanente	La Commission d'Action Sociale	La Commission Permanente
Modalités de versement de la subvention	En une fois au moment de l'attribution	En une fois au moment de l'attribution	50 % à la signature de la convention 50 % sur présentation du bilan	50 % au moment de l'attribution 50 % sur présentation du bilan (solde ajusté selon le coût réel du projet)	En une fois au moment de l'attribution
Délai de transmission du bilan	Dès que l'action est terminée et dans les 6 mois maximum après sa réalisation				
Contacts	M. Yannick PURGUES ☎ : 05.40.54.73.82 yannick.purgues@ac-bordeaux.fr M. Didier LOUIT ☎ : 05.40.54.73.76 didier.louit@ac-bordeaux.fr	Mme Régine BOURDETTE ☎ 05.59.80.72.07 bourdette.regine@sudaquaitaine.msa.fr	Mme Stéphanie PLANTE (05.58.05.40.40 Poste 85-24) education@landes.fr	Mme Régine VALLEZ-BRU ☎ : 05.58.06.79.20 landesimaginactions@caf40.caf.fr	☎ : 05 57 57 74 62 initiativesjeunes@nouvelle-aquitaine.fr

